



Dossier de candidature

Appel à candidature : échange culturel à Colchester 2023

Rappel

Dans le cadre de l'entente entre les deux villes de Colchester et d'Avignon, notamment à travers le programme de jumelage et le festival du Printemps Anglophone, nous sommes heureux d'annoncer un nouvel échange culturel visant à permettre une première expérience internationale aux artistes émergents de la scène contemporaine.

Un artiste-interprète du spectacle vivant, de Colchester, bénéficiera d'une invitation à se représenter sur la scène avignonnaise et Colchester, à son tour, accueillera un artiste originaire d'Avignon. Les représentations des artistes accompagnés seront soutenues par un programme d'échange culturel dans chacune des villes.

Objectifs de l'échange :

- Continuer à faire valoir l'amitié entre les deux villes
- Permettre à un artiste de la scène émergente de connaître une première expérience à l'international.

Calendrier

Décembre 2022 : ouverture de l'appel à candidatures

Date de limite : 15 février 2023

L'annonce du candidat avignonnais sélectionné se fera lors de l'accueil de l'artiste de Colchester à Avignon: (provisoirement avril 2023)

Échange à Colchester : Juin 2023 (date à convenir entre les deux parties)

Conditions pour l'appel à candidature (artiste en visite à Colchester)

L'appel à candidature est ouvert :

- Aux artistes professionnels /en voie de professionnalisation résidant sur Avignon
- Aux compagnies professionnelles et aux producteurs basés sur Avignon.

Remerciements: La ville d'Avignon, Théâtre au Chapeau Rouge, Avignon Université (Curtain Call, ICTT, UFR-All), Colchester Arts Centre ,Colchester Town twinning society, Avignon festival & compagnies.

Candidatures

Chaque candidat doit envoyer les éléments ci-dessous à printempsanglophone@gmail.com avant le 15/2/2023 à minuit.

1. Présentation de candidature

Un seul document qui présente votre projet et qui comprend les éléments suivants :

- Nom du spectacle (doit figurer obligatoirement sur la première page du dossier)
- Genre du spectacle (doit figurer obligatoirement sur la première page du dossier)
- Nom de la personne référente du dossier, son numéro de téléphone et son adresse mail et, le cas échéant, son rôle dans la structure accompagnatrice. (doit figurer obligatoirement sur la première page du dossier)
- Synopsis du spectacle (4 - 5 lignes maximum)
- Description longue du spectacle
- Photos/visuels
- Résumé des dates précédentes/dates à venir
- Biographie de l'artiste et, le cas échéant, l'équipe artistique associée au projet (metteur en scène, auteur etc.)
- Argument : Une expression sur pourquoi le projet/l'artiste profiterait de cette expérience internationale
- Niveau en anglais de l'artiste (cette information est pour la bonne organisation de la tournée, ce n'est pas un critère de sélection.)
- Besoins techniques (dimensions de la scène, besoins régie etc.)
- Décors etc. à trouver sur place
- Décors/costumes/instruments impérativement à transporter (description, estimation M3, et en Kg)
Nota bene : pour éviter tout problème ou retard avec la douane, nous souhaitons limiter le

transport des décors, matériels et instruments encombrants.

- Présentation de la structure de production/compagnie (le cas échéant)
- Noms des Auteurs, compositeurs
- Toute autre information que vous jugerez utile.
- **Fiche administrative** : obligatoirement la/les dernière page(s) de votre dossier, contenant les informations suivantes :

En cas de candidature portée par une personne morale

- Raison Sociale
- Adresse de la structure (attention seule des structures implantées à Avignon peuvent postuler)
- Numéro de SIRET / Code APE
- Numéro récépissé de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles
- Numéro de TVA (si assujettie)

Dans tous les cas :

Identité du candidat (l'artiste qui voyagera à Colchester)

- Prénom et Nom
- Nationalité

- Adresse
- Possession d' un passeport ? Oui/non est, le cas échéant, sa date de péremption
- Le cas échéant, le lien avec la structure accompagnatrice
- Site(s) web de la structure/l'artiste (le cas échéant)

2. Si possible, un lien vers une captation vidéo d'un extrait du spectacle

3. Justificatifs :

Justificatif d'adresse de l'artiste et/ou la structure accompagnatrice de moins de 3 mois (la structure accompagnatrice ou l'artiste est impérativement basée à Avignon)

Le dossier doit être envoyé à printempsanglophone@gmail.com avant le 15. 02.2023 à minuit, avec "Candidature Colchester" comme objet du mail.

Nota bene : pour permettre l'étude des candidatures, il se peut que nous contactons des candidats pour demander des informations complémentaires.

Critères d'évaluation

- Qualité et originalité de la proposition artistique ;
- Capacité de la performance à toucher un public majoritairement non-francophone.
- Les retombées potentielles d'une première expérience à l'internationale pour la carrière de l'artiste.

Composition du jury

Le jury se composera des acteurs culturels de notre ville et de la ville de Colchester

Renseignements: 04 90 84 04 03 / printempsanglophone@gmail.com

Rappel: modalités d'échange :

A l'origine, le projet est pensé pour les artistes émergents à la recherche d'une première expérience à l'international.

Sur cette première année, le projet est conçu dans l'idée que chaque ville envoie un seul artiste*.

L'échange comprends :

- La prise en charge d'un voyage aller/retour entre les deux villes
- L'hébergement à Colchester selon la politique de la ville hôte pour un séjour de 3 à 5 nuitées
- Cession de spectacle à 500 livres* toutes charges comprises, pour une représentation à Colchester Arts Centre (580 € au taux d'échange de 22/11/2022)
- L'artiste accueilli bénéficiera d'un programme culturel et d'amitié organisé par la ville hôte (visites des lieux patrimoniaux, rencontres, entretiens avec la presse, loisir etc.) Le programme peut être adapté selon les envies de l'artiste accueilli.

*Les budgets ont été conçus pour envoyer un seul artiste, mais nous pourrions étudier la possibilité d'envoyer un duo ou un accompagnateur, restant dans ces mêmes budgets, et respectant les salaires minimum.+

*Pour un artiste qui n'est pas encadré par une structure, le théâtre au chapeau rouge s'occupera d'un contrat intermittence, les paiements de charges sociales, et le cas échéant, les droits d'auteur. Le chapeau rouge ne prendra aucuns frais de gestion pour l'administration du dossier.